



Un service



copyright gphil



copyright gphil

POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

Un service



MOT DE LA DIRECTRICE

Bienvenue, vous avez choisi INISUP DORDOGNE, Centre de formation continue de la CCI Dordogne pour vous former. Il est donc nécessaire de lire/ou prendre connaissance de ce livret d'accueil qui est le garant du bon fonctionnement de notre établissement. Bonne réussite !

Sylvie ALVINERIE BOUSQUET

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre parcours de formation au sein du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

Vous y trouverez des éléments de présentation de notre établissement ainsi que des informations pratiques et essentielles au bon déroulé de votre formation et/ou de votre accompagnement.

Edition 2023 (Mise à jour le 02/01/2024)

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Présentation du centre	4
Fonctionnement	6
Pole Formation Professionnelle Continue INISUP DORDOGNE - Situation	7
Organigramme	9
Contacts.....	10
Partenaires et structures accompagnant le handicap.....	11
Politique Qualité	14
Consignes de sécurité dans l'établissement.....	14-15
Droits et devoirs du stagiaire.....	16
Modalités de suivi et d'évaluation du parcours.....	16
Modalités de contrôle d'assiduité.....	17
Liste des annexes.	18
Règlement intérieur.....	19
Attestation d'acceptation du Règlement Intérieur.....	22
Autorisation droit à l'image.....	23

PRESENTATION DU CENTRE

Le pôle Formation Professionnelle INISUP Dordogne est un organisme de formation spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des salariés.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est localisé au Pôle inter consulaire, Cré@vallée Nord, 295 boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix - Chamiers.

Cette localisation privilégiée concourt à la dynamique économique, à l'attractivité, et au désenclavement du territoire, alliant modernité et ruralité.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est un outil de proximité et un acteur du développement économique, qui occupe une place privilégiée dans l'écosystème local de la formation professionnelle.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne propose une offre de prestations diversifiée.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne développe son activité dans une zone économique de 410 000 habitants, le département de la Dordogne, avec 3 pôles importants : Périgueux, Bergerac, Sarlat.

FICHE D'IDENTITE

Agréé sous le N° 72 24 P 004 024
Auprès de la Préfecture de Région de Bordeaux
Direction de la Formation et de l'Enseignement
N° de Siret de l'établissement (CCI) : 182 400 143 00117
QUALIOPF : Certificat n°FR067395-1

QUELQUES CHIFFRES (du 01/1/2023 au 31/12/2023)

348 personnes formées
1 990 heures de formations réalisées

POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

Nos domaines de formations :

- 01 - Achat · Appel d'Offres · Vente · Commerce · Marketing
- 02 - Bureautique · Web · Digital & Numérique
- 03 - Communication · Efficacité Professionnelle · Développement Personnel
- 04 - International
- 05 - Gestion d'entreprise · Comptabilité · Entrepreneuriat · Management · Ressources humaines · RSE
- 06 - Métiers immobilier · Café-Hôtellerie-Restauration
- 07 - Hygiène · Sécurité · Prévention · Qualité

| Le plus : Le Certificat de compétences en Entreprise (CCE)

La Certification des Compétences en Entreprise (CCE) est un dispositif qui permet aux individus de se voir certifier des compétences transverses d'appui aux organisations, mises en œuvre dans un cadre professionnel ou extra professionnel.

Le CCE est un outil innovant pour tout type d'entreprises en matière de gestion de ressources humaines et pour tout individu qui souhaite se voir certifier des compétences transverses d'appui aux organisations, mises en œuvre dans un cadre professionnel ou extra professionnel.

Le CCE est une reconnaissance formelle, inventoriée au Répertoire Spécifique de France Compétences. Il atteste de la maîtrise de compétences transverses acquises en situation professionnelle et/ou à l'issue d'un parcours de formation.

Ces compétences sont validées selon un référentiel régulièrement mis à jour par le réseau des CCE, le processus de certification, créé par CCI FRANCE est mis en œuvre par les Centres de Validation Agréés (CVA).

Ce sont 12 CCE

Manager des hommes et des projets

- Manager un projet
- Animer une équipe de travail

Enjeux humains

- Exercer le rôle de tuteur en entreprise
- Exercer l'activité de conseiller AFEST
- Exercer la mission d'organisation et de suivi des achats

Performance commerciale

- Développer la qualité au service du client
- Mener une négociation commerciale
- Gérer les opérations à l'international
- Piloter les actions de communication numérique dans l'entreprise

Performance économique et financière

- Traiter la paie
- Contribuer à la gestion d'entreprise
- Exercer la mission de formateur en entreprise
-

| Le plus : La certification CLOE (Compétences Linguistiques Orales et Ecrites)

La certification CLOE atteste la capacité d'une personne à communiquer en situations courantes ou professionnelles.

Les résultats de la certification CLOE font référence au Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (CECRL) qui est une norme internationale permettant de décrire la compétence linguistique.

Il consiste en une échelle d'évaluation de la maîtrise d'une langue, avec 6 niveaux : de A1 (élémentaire) à C2 (expérimenté). Cette échelle constitue la référence européenne dans le domaine de l'apprentissage des langues, de leur enseignement et de l'évaluation du niveau, dans de nombreux pays afin de favoriser la mobilité éducative et professionnelle. Les résultats de la certification CLOE sont traduits en capacités.

Ce sont 5 CLOE :

Certification CLOE Anglais
Certification CLOE Allemand
Certification CLOE Espagnol
Certification CLOE Italien
Certification CLOE FLE

REGLES DE VIE

LE BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EXIGE LE RESPECT D'UN CERTAIN NOMBRE DE REGLES. ELLES FIGURENT DANS LE **REGLEMENT INTERIEUR** REMIS A VOTRE ENTREE DANS LE CENTRE. UNE ATTESTATION D'ACCEPTATION DE CELUI-CI SERA A COMPLETER ET SIGNER AFIN DE PROUVER VOTRE **ENGAGEMENT A LE RESPECTER**.

Le « savoir-être » : une compétence essentielle ! Convivialité, respect, échanges, coopération... Savoir travailler avec d'autres, adopter le bon comportement avec les formateurs/intervenants, les autres apprenants/stagiaires... est une compétence-clé au même titre que les savoir-faire. Le savoir-être participe en outre au bien-être de chacun et à la qualité de vie.

Un problème, une difficulté : ça peut arriver ...

Les relations humaines sont parfois compliquées à gérer quel que soit le contexte (entreprise, famille, collègues...), elles peuvent donner lieu à des mésententes, insatisfactions, incompréhensions... Si vous êtes confronté(e) à ce type de situation, privilégiez le dialogue avec les personnes concernées. Le personnel du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne peut également vous écouter, vous aider à relativiser sur la difficulté rencontrée et à trouver des solutions pour la résoudre.

ACCESSIBILITE

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP est installé au sein d'un bâtiment répondant à toutes les normes d'accueil en vigueur pour les personnes en situation de handicap.

CONNEXION INTERNET ET MATERIEL INFORMATIQUE

Pour travailler dans les meilleures conditions possibles, le centre de formation met à votre disposition une connexion internet dont les codes d'accès vous seront communiqués à votre arrivée. Toutefois, si vous téléchargez illégalement (*piratez*) des films ou de la musique, vous vous exposez à une amende conformément à la loi Hadopi.

ET SI ON RESTAIT CONNECTES



CCI Dordogne



www.ccidordogne.fr



CCI Dordogne



CCI Dordogne

SITUATION

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est situé en périphérie de Périgueux, au Pôle Inter consulaire à Coulounieix-Chamiers, à proximité de commerces et services.

ACCES AU CENTRE

PLAN d'ACCES CCI DORDOGNE Pôle Interconsulaire Cré@vallée Nord – 295, bd des Saveurs - COULOUNIEIX-CHAMIER

Lien google map : <https://goo.gl/maps/UkNdHYpXrSqHhTUf9>

Parking gratuit et marquage au sol de 5 places PMR, continuer après le bâtiment, tourner à droite au totem :
« Pole interconsulaire » 30 m



CCI Dordogne - Pôle Interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie



Itinéraires



Enregistrer



À proximité



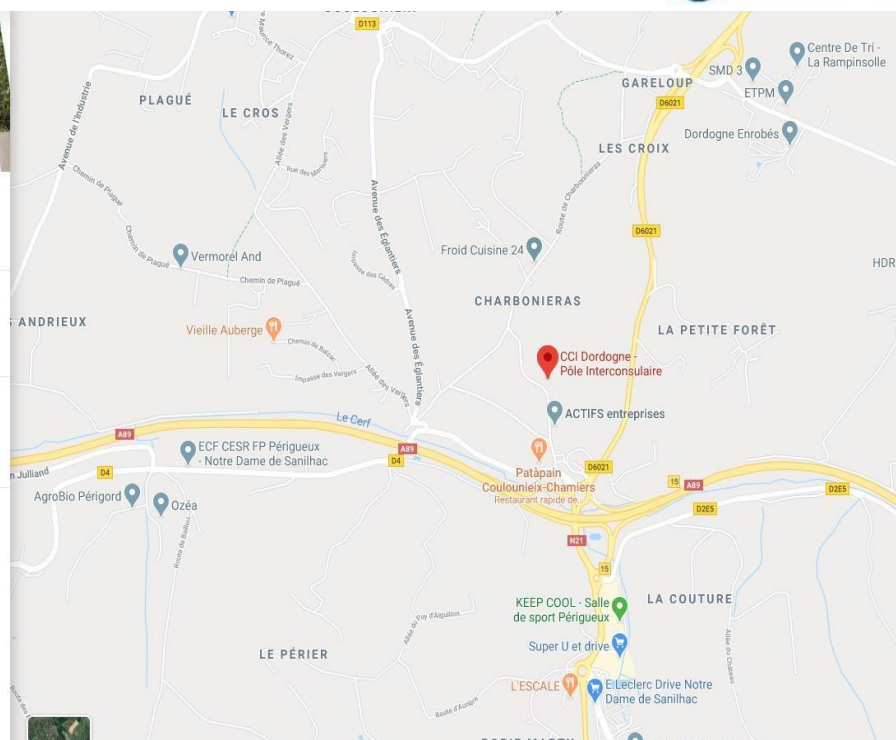
Envoyer vers votre téléphone



Partager



- 24660 Coulounieix-Chamiers
- 4MWX+76 Coulounieix-Chamiers
- dordogne.cci.fr
- 05 53 35 80 80
- Établissement ouvert : 08:30-17:30
- Ajouter un libellé



HORAIRES D'OUVERTURE DU CENTRE

Accueil physique du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Accueil téléphonique au 05 53 35 80 54 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

EQUIPEMENTS/SALLES DE COURS

Bâtiment autonome (Normes BBC)

- 10 salles équipées paperboard, vidéoprojecteurs (Modulables)
- 1 salle Visio (10 personnes)
- 2 salles informatiques (Modulables)
- Bureaux administratifs
- Un espace ressources documentaires
- Une salle de reprographie
- Connexion Wifi
- 1 ascenseur

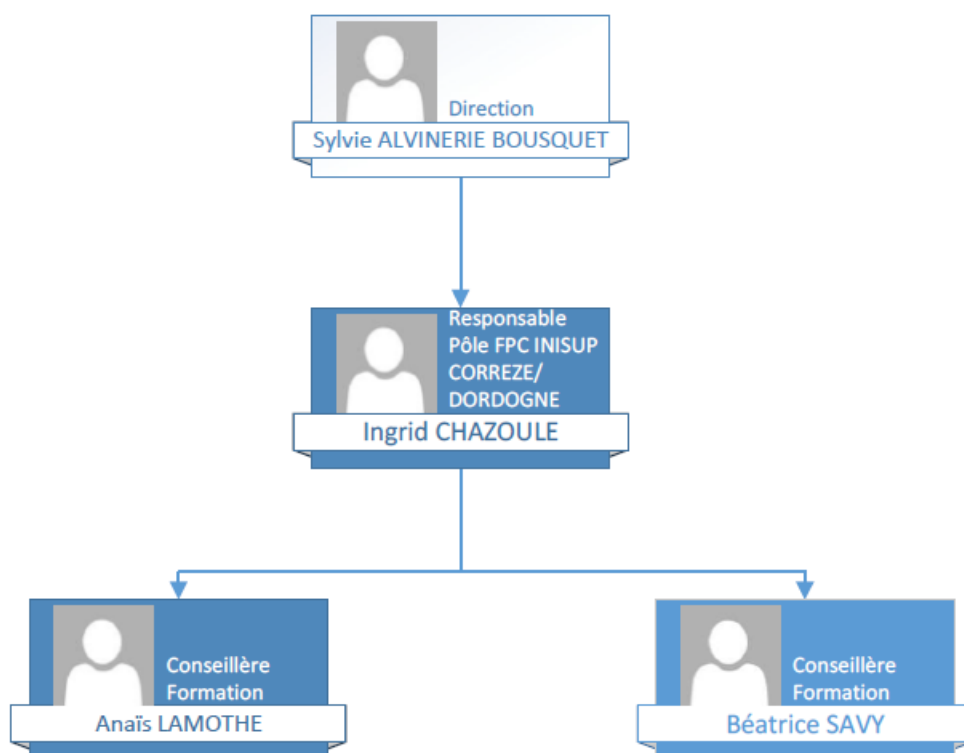
 **MERCI DE RESPECTER LES LOCAUX, OUTILS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION**

DETENTE-PAUSE CAFE-RESTAURATION

Vous trouverez quatre distributeurs de boissons et d'en-cas au rez-de-chaussée.

Vous trouverez également à proximité, une offre de restauration rapide et traditionnelle (n'hésitez pas à nous consulter).

ORGANIGRAMME INISUP DORDOGNE



QUI CONTACTER ?

DIRECTION

Directrice du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne
Sylvie ALVINERIE BOUSQUET s.bousquet@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 67

POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Responsable Pôle Formation Professionnelle Continue	Conseillères Formation	
Ingrid CHAZOULE i.chazoule@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 34	Anaïs LAMOTHE a.lamothe@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 69	Béatrice SAVY b.savy@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 54

REFERENTE HANDICAP

La référente assure le rôle de relais avec les partenaires et de coordination des actions relatives à l'insertion des personnes en situation de handicap au sein du centre de formation. Elle est en charge d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, de déterminer et de mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, d'assurer l'intégration des personnes en situation de handicap, d'assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Référente Handicap du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne :
Céline MIMILLE cmimille@correze.cci.fr - 05.55.18.94.32

PARTENAIRES SOCIAUX ET STRUCTURES ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Principaux partenaires et acteurs du handicap - CCI Dordogne (Liste non exhaustive mise à jour avril 2024)

STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	CONTACT - MAIL - SITE INTERNET
CRFH – Centre de Ressource Formation Handicap	Immeuble le Maréchal 202 rue d'Ornano – 33000 Bordeaux	05 57 29 20 12	https://crfh-handicap.fr/ accueil@crfh-handicap.fr Cathy DENDIEVEL – Chargée de développement de projets d'animation d'équipe c.dendievel@crfh-handicap.fr Vanessa CAIRO – Chargée d'appui et de développement (Dordogne) – v.cairo@crfh-handicap.fr
MDPH 24 – Maison Départementale des Personnes Handicapées Dordogne	Rue 26 ^{ème} Régiment d'Infanterie Cité administrative – Bâtiment E 24016 Périgueux Cédex	05 53 02 03 55 0800 800 824 (numéro vert)	https://mdph.dordogne.fr/ mdph24@dordogne.fr
Cap Emploi Dordogne	Siège : 50 rue Louise Weiss 24000 Périgueux	05 53 54 70 76	https://www.capemploi-24.com/ contact@capemploi24.fr Lauriane BEAUVAIS – Référente maintien dans l'emploi - l.beauvais@capemploi24.fr
GEPH - Groupement pour l'Emploi des Personnes Handicapées	Antenne Limousin & Dordogne 22 rue Atlantis 87280 Limoges	09 86 22 17 85	https://www.geph-france.org/ PAC@geph-france.org
GIHP Aquitaine – Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées	22 avenue Ariane 33700 Mérignac	05 56 12 39 39	https://www.gihp-aquitaine.fr/ accueil@gihp-aquitaine.org
AGEFIPH Bordeaux	13 Rue Jean Paul Alaux Le Millénium 2 Zac Cœur De Bastide CS61404 33072 Bordeaux	0800 11 10 09 (numéro vert)	https://www.agefiph.fr/nouvelle-aquitaine
FIPHP	12 avenue Pierre-Mendes Frances 75914 Paris Cedex 13		https://www.fiphfp.fr/ Nouvelle Aquitaine : Florence GUERY – Directeur territoriale handicap - Florence.Guery@caissedesdepots.fr

Partenaires spécialisés handicap conventionnés pour les prestations d'appuis spécifiques

STRUCTURE	DOMAINE D'INTERVENTION	PERIMETRE D'INTERVENTION	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL - SITE
URAPEDA	Handicap auditif	Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne	47 rue de Belfort 87100 Limoges	05 55 77 42 05	accueil-lim24@urapeda-arald.org
GEPH France	Handicap moteur et visuel	Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne	22 rue Atlantis – Bâtiment Antarès 87000 Limoges	05 56 12 17 97	pashmolid@geph-france.org contact@geph-france.org
FEL	Handicap psychique, mental et cognitif	Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne	52 rue Turgot 87000 Limoges	05 55 79 06 06	camille.blass@groupe-fel.fr

Référénts handicap Dordogne

STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	CONTACT - MAIL - SITE INTERNET
Ecole Supérieure Internationale de Savignac – CCI Dordogne	1 place des Ecoles 24220 Savignac-les-Eglises	05 53 05 08 11	https://www.ecole-de-savignac.com/ Gladys CROISY - g.croisy@ecole-de-savignac.com
Ecoles de Boulazac – CCI Dordogne	12 avenue Henry Deluc 24750 Boulazac Isle Manoire	05 53 35 72 72	https://www.ecoles.dordogne.cci.fr/ Geoffroy CHERGUI - G.CHERGUI@ecoles.dordogne.cci.fr
INISUP 24 – CCI Dordogne	Cré@vallée Nord 295 Boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers	05 53 35 80 80	https://inisup.dordogne.cci.fr/ Céline MIMILLE – cmimille@correze.cci.fr – 05 55 18 94 32
CFA des Métiers (CMARA 24)	16 avenue Henry Deluc 24750 Boulazac-Isle- Manoire	05 53 02 44 70	https://www.cfa-artisanat24.fr/ Myrtha BAZINE – myrtha.bazine@cma-nouvelleaquitaine.fr
CFAA et CFPPA (Centres De Formations Agricoles)	Avenue Winston Churchill 24660 Coulounieix Chamiers	05 53 02 62 00 05 53 02 61 30	https://perigord.educagri.fr/ CFAA : Elisabeth DUPUY – elisabeth.dupuy@educagri.fr CFPPA : Véronique VALBOUSQUET – veronique.valbousquet@educagri.fr
CFA BTP Dordogne	1-3 rue du 5 ^{ème} Régiment de Chasseurs 24000 Périgueux	05 53 45 40 00	https://www.btpcfa-na.fr/centre/btp-cfa-24-perigueux/ Laëtitia GACHOT – laetitia.gachot@construction-na.fr
CFA du Grand Bergeracois	109 rue du Docteur Roux La Moulette 24100 Bergerac	05 53 22 21 21	https://www.cfa-bergeracois.com/ Annie BUONO - accueil@cfa-bergerac.fr

Structures medico-sociales

STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	CONTACT - MAIL - SITE INTERNET
ITEP de Neuvic / Saint Astier	Rue du Château Rompu 24190 Neuvic	05 53 80 86 60	
ITEP Bayot Sarrazi	291 route de Sarrazi 24660 Coulounieix Chamiers	05 53 35 66 66	https://www.groupe-ugecam.fr/cms-bayot-sarrazi bayot.contact@ugecam.assurance-maladie.fr
ITEP Ailhaud Castelet	Rue des Alsaciens 24750 Boulazac-Isle-Manoire	05 53 07 90 50	https://cac24.fr/itep@cac24.fr
SESSAD Périgueux Est	10 bis rue Louis Blanc 24000 Périgueux	05 53 07 68 98	https://www.aolperigueux.org/sessad@aolperigueux.org
SESSAD Dordogne Ouest	Place Woodbrige 24400 Mussidan	05 53 80 08 43	
SAISP Périgueux (Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle)	79 bis rue Chanzy 24000 Périgueux	05 53 45 49 30	https://www.aolperigueux.org/saisp@saisp@aolperigueux.org
Fondation de Selves (Foyer d'Insertion Professionnel et Social)	Chemin de Loubéjac 24200 Sarlat La Canéda	05 53 31 70 30	https://etablissements.fhf.fr/annuaire/structure/structure530 contact@fselves.org
EREA Joël Jeannot (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)	15 rue des Glycines 24750 Trélissac	05 53 54 41 20	https://erea-joel-jeannot.fr/ Secrétariat : ce.0240112s@ac-bordeaux.fr
ESAT APEI Périgueux	1 avenue Hélène Boucher 24750 Boulazac Isle Manoire	05 53 08 20 87	https://www.apei-perigueux.org/siege@apei-perigueux.fr

Partenaires

STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	CONTACT - MAIL - SITE INTERNET
Comité Départemental Sport Adapté Dordogne	Maison des Sports 46 rue Kléber 24000 Périgueux	05 53 29 00 53	https://www.cdsa24.fr/ cdsa24@gmail.com
Comité départemental Handisport 24	Maison des Sports 46 rue Kléber 24000 Périgueux	05 53 02 07 51	https://www.facebook.com/handisport.dordogne
Handic'Aptitude	202 rue d'Ornano – Immeuble le Maréchal 33000 Bordeaux	05 57 29 20 12	https://www.handic-aptitude.fr/ contact@handic-aptitude.fr

POLITIQUE QUALITE CLIENT

L'investissement de la CCI Dordogne sur la thématique du capital humain comme principal levier du développement des entreprises et des territoires est aujourd'hui une réalité.

Comme nous aimons le dire, la formation à la CCI Dordogne, « c'est un état d'esprit au service de l'entreprise ! ».

Notre ADN : Individu - Entreprise - Territoire

Nos valeurs : Engagement - Innovation - Confiance - Solidarité - Passion.

Les axes de notre politique client :

1/ Enjeux externes :

Faciliter l'accès des clients à nos services (Formations, prestations...)

Conquérir et fidéliser nos clients

Offrir une qualité de service +

2/ Enjeux internes :

Affirmer la culture client et entreprise

Recruter, former et fédérer des collaborateurs de talents

Valoriser des compétences internes « Métiers-Experts ».

Image Wikipédia

CONSIGNES DE SECURITE DANS L'ETABLISSEMENT DU POLE INTERCONSULAIRE (AIGPC)

NUMEROS D'URGENCES

Urgences médicales : **112 OU 15**

(SAMU) Secours en montagne : **112**



Sapeurs-pompiers : **18**



Anaïs LAMOTHE
05 53 35 80 69
a.lamothe@dordogne.cci.fr



Annick GUESNIER
05.53.35.80.95
a.guesnier@dordogne.cci.fr

Police secours : **17**

N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **14**

EVACUATION EN CAS D'INCENDIE DANS LES LOCAUX

L'établissement est équipé de système de détection d'incendie (SSI) et d'extincteurs situés à des endroits stratégiques selon la réglementation en vigueur.

Conformément au règlement intérieur, en cas de déclenchement de l'alarme : Gardez votre calme



Evacuer le bâtiment avec votre formateur en suivant les instructions qui vous seront données (ne pas utiliser l'ascenseur)



Vous regrouper à l'extérieur par l'entrée principale de l'établissement et les sorties de secours qui vous seront indiquées.

Si vous remarquez l'absence d'une personne de votre groupe, le signaler immédiatement au personnel du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT

CONCERNE TOUS LES STAGIAIRES

Si vous êtes victime d'un accident (chute, coupure, collision, douleur...), vous devez :



- **INFORMER IMMEDIATEMENT** votre Centre de Formation et Coordinateur
- Si votre état le permet, passer au CENTRE, afin de :
 - ☐ donner des détails sur votre accident ;
 - ☐ retirer une **FEUILLE D'ACCIDENT DU TRAVAIL** (Cerfa n° 11383*02).



*La feuille d'accident du travail est à conserver par vos soins et à **présenter systématiquement, en début de consultation**, à tous les professionnels de santé que vous serez amenés à rencontrer, en lien avec votre accident.*

En cas d'arrêt de travail, merci de bien vouloir nous transmettre une copie de votre arrêt de travail

MERCI DE RESPECTER LES DELAIS INDIQUES.

VOS DROITS

- ☐ Bénéficier d'une formation de qualité
- ☐ Disposer d'une information claire et précise sur la formation que vous allez suivre.
- ☐ Bénéficier d'un accompagnement pédagogique et administratif individualisé tout au long de votre parcours de formation.
- ☐ Bénéficier de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle continue.

VOS DEVOIRS

Outre le devoir d'être assidu, ponctuel, motivé et de tout mettre en œuvre pour atteindre vos objectifs, vous devez :

- ☐ Signer tous les jours, matin et après-midi, de votre signature officielle, la fiche de présence.
- ☐ Justifier toutes vos absences par un document (certificat médical, convocation à un examen...).
- ☐ Signer un formulaire de collecte de données personnelles
- ☐ Compléter le questionnaire de satisfaction en fin de formation
- ☐ Respecter le règlement intérieur que vous avez signé.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PARCOURS

SUIVI INDIVIDUEL

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Les conseillères formation sont à votre écoute tout au long de votre parcours.

Lors d'une formation :

- **En amont**, le stagiaire est rencontré pour analyser son besoin en formation. L'objectif est de permettre de mettre en place des modules sur-mesure.
- **Pendant** la formation, le stagiaire est à nouveau rencontré pour apprécier la corrélation entre ses attentes et le déroulé de la formation.
- **À l'issue** de la formation, le **formateur/intervenant** et le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne **sont** évalués pour estimer la qualité de la prestation.

Lors de cette évaluation, le stagiaire joue un rôle important : « à chaud », il répond, à un questionnaire pour donner son niveau d'appréciation sur la formation, puis, « à froid », il est à nouveau sollicité, pour donner son avis sur la formation, plusieurs semaines, voire plusieurs mois plus tard.

DISPOSITIONS POUR LA PREVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS

Dans un souci d'anticipation à une éventuelle rupture en cours de formation, le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne s'engage à vous recevoir à la demande, afin d'ouvrir le dialogue et de s'autoriser l'étude de toutes les solutions avec vous.

L'ensemble de l'équipe administrative est à votre écoute. Vous pouvez à tout moment solliciter un rendez-vous.

MODALITES DE CONTROLE D'ASSIDUITE

Dans le cadre de votre formation, vous devez émarger de votre SIGNATURE OFFICIELLE (sans ratures, dessins ou commentaires) MATIN ET APRES-MIDI, EN DEBUT DE SEANCE, la fiche de présence que les formateurs vous soumettent tous les jours.

En cas d'absence, vous devez :

- ☐ prévenir le Centre de Formation
- ☐ fournir le plus rapidement possible un justificatif d'absence (certificat médical, convocation à un examen...)

 **L'ETAT DE PRESENCE EST UN DOCUMENT OFFICIEL OBLIGATOIRE.**

Il sert notamment de preuve de votre assiduité auprès :

- ☐ Des financeurs
- ☐ De France Travail pour le versement de votre rémunération durant la formation.

Merci de votre implication.

- Règlement intérieur
- Attestation d'acceptation du règlement intérieur
- Attestation droit à l'image

REGLEMENT INTERIEUR DU POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

OBJET : Le présent règlement a pour objet d'organiser au mieux la vie au sein du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, en rappelant à chacun ses droits et ses devoirs dans l'intérêt de tous.

Le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne étant intégré au règlement organisationnel de l'AIGPC (Association Interconsulaire de Gestion du Pôle Consulaire de la Dordogne)

Il fixe notamment :

Les principes généraux à respecter en matière d'hygiène et de sécurité ;

Les règles de discipline applicables au Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

CHAMP D'APPLICATION : Le présent règlement s'applique dans l'ensemble des locaux du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, c'est-à-dire les bureaux, les salles de cours, l'espace pauses, les espaces communs et tous accès etc...

Le présent règlement s'applique à tous les salariés, intervenants et apprenants sans réserve ;

Les dispositions du règlement intérieur relatives à l'hygiène et la sécurité s'appliquent également à toutes personnes effectuant un passage au sein du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

ART 1 – DISCIPLINE ET FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1) Horaires habituels d'ouverture du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne :
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Le personnel doit se conformer aux horaires de travail applicables dans le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne fixés par la Direction, ainsi que les intervenants et les apprenants, selon leur emploi du temps.

- 2) Entrée et sortie

L'entrée et la sortie s'effectue par l'entrée principale du bâtiment Pôle Inter consulaire :

- **Ouverture le matin à partir de 8 h**
- **Fermeture définitive des locaux à 20 h 00**
- **Toutes personnes intervenantes dans les locaux devront avoir quitté les lieux avant la fermeture du bâtiment Pôle Inter consulaire à 20 h 00**

Sous toutes réserves, il sera, avec accord de la Direction, autorisé un dépassement de l'horaire de fermeture en fonction d'un surcroît d'activité, sous l'autorité d'un encadrement du personnel du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne

- 3) Usage général des locaux et du matériel

Sauf autorisation particulières, les locaux et le matériel du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne doivent être exclusivement réservés aux activités professionnelles et pour la formation des apprenants.

Il est notamment interdit :

- D'introduire sur les lieux de travail ou formation pour quelque raison que ce soient des objets ou marchandises pour y être vendus
- D'organiser sans autorisation ou disposition légale ou conventionnelle l'autorisant, des collectes ou souscriptions sous quelque forme que ce soit ;
- De diffuser des journaux, des pétitions ou de procéder à des affichages sans autorisations de la Direction ;
- D'emporter, même pour quelques jours seulement, du matériel ou objets appartenant au Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne

Tout salarié ou intervenant est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour l'exécution de son travail.

Les lignes informatiques et/ou téléphoniques qui sont mises à la disposition du personnel, des intervenants et des apprenants ne peuvent être utilisées à des fins personnelles que si celles-ci sont liées aux nécessités impératives de la vie privée.

Le fait de détériorer le matériel peut être considéré comme une faute grave ou lourde. Il en est de même pour le fait d'enlever le dispositif protecteur et/ou de sécurité sauf pour l'entretien et uniquement par les personnes ou entreprises dont c'est la charge.

La détérioration ou le mauvais fonctionnement des dispositifs de sécurité dont le personnel aurait connaissance doivent être immédiatement signalés à la Direction.

4) Comportement général des salariés, intervenants et apprenants

Chaque personne doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.

Toute rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité est interdit dans le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, a fortiori lorsqu'ils sont pénalement sanctionnables.

Il en est de même pour tout comportement raciste, xénophobe, sexiste ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

ART 2 – HYGIENE ET SECURITE

1) Consignes sanitaires

Des mesures sanitaires sont susceptibles d'être mises en place dans des situations particulières et feront l'objet d'un avenant.

2) Surveillance médicale

Les règles légales d'hygiène et de sécurité doivent être respectées par l'ensemble des personnes afférent au Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

3) Désinfection

Une station de désinfection des mains est à disposition à l'accueil du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, comprenant un pulvérisateur de solution hydro alcoolique. Toute personne entrant dans le bâtiment est invitée à en faire usage lors de chaque passage et à remplir l'accord de respect du protocole des gestes barrières.

4) Consigne de sécurité

Les salariés, intervenants et les apprenants doivent impérativement respecter, dans l'intérêt de tous, toutes les consignes de sécurité, même verbales données par la Direction.

Ils sont tenus de connaître parfaitement les consignes relatives à la lutte contre les incendies qui sont affichées dans l'entreprise et doivent s'y conformer.

5) Repas et boissons alcoolisées

En application de l'article R.4228-21 du Code du travail, il est interdit au personnel de prendre ses repas dans les locaux affectés au travail ; il est mis à disposition, pour le personnel, les intervenants et les apprenants, une cafétéria afin d'y prendre leur repas et une boisson non alcoolisée.

Il est formellement interdit de boire et de manger dans les salles de cours ou autres pièces du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne (bouteille d'eau seulement autorisée).

L'introduction de drogue ou boissons alcoolisées dans les locaux du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne EST STRICTEMENT INTERDITE.

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.

6) Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer et/ou de « vapoter » dans l'enceinte du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, conformément à l'article L.3511-7 du Code de La Santé Publique.

Il sera mis à la disposition des fumeurs à l'entrée du bâtiment une poubelle et un cendrier pour cet usage avec interdiction de jeter les mégots de cigarettes ou autres gobelets etc. par terre autour du bâtiment.

7) Notes de services complémentaires

Le présent règlement intérieur pourra être complété par des notes de service portant prescriptions générales et permanentes que la direction estime nécessaires.

Ces notes de service seront diffusées par le service du personnel ou la direction au personnel et aux intervenants si nécessaire, soit elles seront affichées sur les panneaux réservés à cet usage.

8) Accident du travail

Tout intervenant victime d'un accident du travail, survenu soit pendant le trajet entre le lieu de travail et le domicile, soit au cours du travail, est tenu de le signaler immédiatement à la Direction, afin que toutes les mesures nécessaires soient prises, notamment celle relatives aux soins et formalités.

Tout témoin d'un accident du travail doit en informer la direction.

ART 13 – Accessibilité

Le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est aux normes d'accueil en vigueur pour les personnes en situation de handicap. Il est engagé dans une démarche de progrès permanente.

La référente handicap du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est :

cmimille@correze.cci.fr.

Janvier 2024

**ATTESTATION D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR
(Document à remettre dûment complété et signé à l'entrée en formation).**

Je soussigné(e)

Déclare avoir reçu le règlement intérieur du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des règles mentionnées dans ce guide et accepte de m'y conformer.

Déclare avoir pris connaissance du livret d'accueil du stagiaire disponible en ligne sur le site internet : www.ccidordogne.fr

Et des documents spécifiques d'informations envoyés avec la convocation au stage.

Mention manuscrite : « lu et approuvé » :

.....

Date :

Signature :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (Photographies d'une personne)

Je soussigné

Demeurant au :

Autorise Le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne
À me photographier,

Et à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par **le** Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Autre :

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à Périgueux, le 02/01/2024

Nom et prénom de la **personne photographiée**

La Direction du Pôle Formation
Professionnelle Continue INISUP
Dordogne

